

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

**Le jeudi 24 août 2017
De 12 h à 12 h 25
Pavillon Liliane-de-Stewart, salle 1210
2405, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (Québec)
(à l'arrière du pavillon Marguerite d'Youville)**

Analyse de risque de l'exposition professionnelle à l'isoflurane des travailleuses enceintes ou qui allaitent dans le cadre du programme « pour une maternité sans danger » (PMSD)

Conférencière : Salma Mesmoudi, étudiante à la maîtrise, en programme d'échange (stage)

Directrice académique : Nolwenn Noisel

Résumé

Le PMSD vise la protection de la santé des travailleuses enceintes ou qui allaitent et de leur progéniture. L'objectif de ce travail est d'analyser l'exposition des travailleuses exposées en milieu vétérinaire à l'isoflurane, un gaz anesthésiant pour lequel il n'existe pas de norme d'exposition au Québec, et de la comparer à des valeurs toxicologiques de référence (VTR).

Un recensement et une analyse des VTR proposées par des organismes internationaux ont été réalisés en consultant leurs rapports et documentation. Parmi les mots-clés utilisés : « isoflurane », « gaz anesthésiques », « valeurs de référence », « exposition maternelle », « grossesse » et « limite d'exposition ». En absence d'une VTR pour la grossesse (VTRG), une VTRG a été construite à partir des données d'études animales en tenant compte de divers paramètres toxicologiques (toxicocinétique, effet critique, etc). Les niveaux d'exposition des travailleuses mesurés dans certaines régions du Québec ont également été compilés et comparés à la VTRG proposée à l'aide du logiciel Expostats. Treize pourcent des valeurs d'exposition sur 8h sont au-dessus de la VTRG proposée de 11,3 mg/m³ (1,5 ppm). Les résultats de certaines mesures indiquent que l'exposition est plus élevée en l'absence de ventilation (atteint un maximum de 45 mg/m³), mais qu'appliquant certaines mesures préventives (installation d'un système de ventilation, formation du personnel, bonnes pratiques d'anesthésie, etc), l'exposition peut être réduite.

Le respect de la VTRG proposée, plus restrictive que les VTR pour les travailleurs, pourrait probablement offrir une meilleure protection aux travailleuses enceintes ou qui allaitent.